



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de LABAYE Josette à CAMUS Isabelle ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérard ; de LAVERRIERE Magali à VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 5
Votants : 26

Délibération n° D2024_089 – ADMINISTRATION GENERALE
Convention-type de prêt d'un véhicule à titre gracieux

La commune soutient les associations qui œuvrent pour l'intérêt public local, notamment par l'attribution de subventions en numéraires et en nature.

Parmi celles-ci, la commune dispose d'un minibus publicitaire, qu'elle prête aux associations sportives, sociales ou culturelles.

Il convient d'encadrer les modalités de ce prêt, afin de responsabiliser les associations utilisatrices. Une convention est proposée dans ce cadre.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention-type de prêt de véhicule à titre gracieux, à intervenir avec les associations qui œuvrent pour l'intérêt public local
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention à mesure des besoins des associations

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance
Francis GOY

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 29/10/2024
Publication en ligne le 31/10/2024
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS